

## PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 8 DECEMBRE 2025 A 15 H 30

Date mise en ligne site Internet : 13/03/2026	Nombre de délégués :	
Date de la convocation : 1 <sup>er</sup> décembre 2025	En exercice	20
Président de la séance : Jean PASCAL	Quorum	11
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) : Jean-Manuel GARRIDO	Présents	14
	Votants	16

Etaient présents :

NOM Prénom	Collectivité représentée	Présent (x) ou pouvoir	Pouvoir
ARCHIMBAUD Patrick	VALS-LES-BAINS	X	
BACCONNIER J-Claude	SIVOM Olivier de Serres	X	
BALAZUC Thierry	LACHAPELLE S/S AUBENAS	X	
BALMELLE Robert	BERRIAS ET CASTELJAU	X	
BESANCENOT Thierry	RUOMS		
BOISSIN Odile	VINEZAC	X	
BOYER Joël	UCEL	X	
CHASTAGNIER Geneviève	JOYEUSE		JC BACCONNIER
COROMINA Jean	VALLON PONT D'ARC	X	
DIVOL Max	VALLON-PONT-D'ARC	X	
FLAMBEAUX Patrice	LABEAUME		J. PASCAL
GARRIDO Jean-Manuel	ST ANDRE DE CRUZIERES	X	
GROS Cyril	LABEGUDE	X	
LORCA Patricia	ST JULIEN DU SERRE		
MERINE Philippe	ST PRIVAT	X	
MARRON Jacques	SIAEP BARJAC	X	
PASCAL Jean	FAUGERES	X	
SALEL Matthieu	ROSIERES		
SOUBEYRAND Jacky	AUBENAS	X	
VEOL Christophe	LALEVADE D'ARDECHE		

Jean-Manuel GARRIDO, 1er vice-président, est désigné secrétaire de séance.

JP  
JMG

## SOMMAIRE

0. Procès-Verbal.....	3
0.1 Procès-verbal du bureau syndical du 22 septembre 2025 .....	3
0.2 Procès-verbal du bureau syndical du 21 octobre 2025 .....	3
1. Administration générale .....	3
1.1 Ressources humaines .....	3
1.1.1 Prime partage de la valeur.....	3
1.1.2 Valeur faciale tickets restaurant.....	4
1.2. Foncier .....	5
1.2.1 Délaissé ancienne voie ferrée – domaine cessible – cession aux collectivités territoriales – commune de Saint-Etienne-de-Fontbellon .....	5
1.2.2 Prestation entretien terrains EXTÉRIEURS – marché réservé aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés et défavorisés (ordonnance 2018-1074 – loi 2020-1525 du 7 décembre 2020- articles L2113-12 et L2113-13 du code de la commande publique) – Modification des conditions de consultation .....	7
1.3 Administration .....	8
1.3.1 Assurances – Avenants – Prolongation marchés assurances pour 2026.....	8
2. INVESTISSEMENT .....	9
2.1 Assainissement collectif – Renouvellement réseau à Ruoms – Rue Millerand – lancement études MOE .....	9
2.2 Assainissement collectif – Mise en conformité réseau à Lalevade-d’Ardèche – secteur Chamondon – lancement études MOE.....	10
2.3 Assainissement collectif – Commune de Chassiers - Extension du réseau pour raccordement établissement de Béthanie – lancement travaux.....	12
2.4 Eau potable production / distribution à l’usager – Performance des systèmes d’eau potable – Programme d’optimisation AEP 2026 - Approbation – engagement opération .....	13
2.5 Eau Potable – Assainissement collectif – eaux pluviales – Renouvellement des réseaux d’eau potable, d’assainissement collectif (mise en séparatif) et d’eaux pluviales du Vieux Joyeuse sur la commune de Joyeuse – engagement de l’opération .....	15
2.6 Eau Potable – Renouvellement des réseaux d’eau potable sur la commune de Ribes.....	16
2.7 Eau Potable – Rénovation optimisation station de production « Les Fontaines » - commune de Saint-Alban-Auriolles – engagement travaux.....	19
3. EXPLOITATION .....	20
3.1 Marché Fournitures et Services – T204 Service de curage et d’évacuation des boues d’assainissement – nouvelle mise en marché .....	20
3.2 Marché Fournitures et Services – T204 Service de curage et d’évacuation des boues d’assainissement – avenants marché.....	22
QUESTIONS DIVERSES.....	23

JP  
JMG

## 0. PROCES-VERBAL

### 0.1 PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2025

Le projet du procès-verbal du bureau syndical du 22 septembre 2025 a été transmis à chaque membre avant la séance, par voie dématérialisée.

Les délégués ont été invités à en prendre connaissance.

Le bureau syndical, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du bureau syndical du 22 septembre 2025.

### 0.2 PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 21 OCTOBRE 2025

Le projet du procès-verbal du bureau syndical du 21 octobre 2025 a été transmis à chaque membre avant la séance, par voie dématérialisée.

Les délégués ont été invités à en prendre connaissance.

Le bureau syndical, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du bureau syndical du 21 octobre 2025.

## 1. ADMINISTRATION GENERALE

### *1.1 Ressources humaines*

#### 1.1.1 PRIME PARTAGE DE LA VALEUR

Chaque année, des négociations annuelles obligatoires ont lieu au SEBA. Ces négociations permettent aux représentants syndicaux du personnel de faire des demandes collectives à l'employeur dans le domaine de la rémunération, les salaires effectifs, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise. Également, les négociations peuvent porter sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notamment sur les mesures visant à supprimer les écarts de rémunération, et la qualité de vie au travail. Ces négociations aboutissent potentiellement à un procès-verbal d'accord signé par le délégué syndical et l'employeur.

Une rencontre a eu lieu en cet automne 2025 avec la délégation syndicale. Un accord a été trouvé et il est en cours de signature. Ce dernier prévoit le versement de la prime partage de la valeur au mois

de décembre 2025 d'un montant maximal de 1050 € brut aux agents du SEBA. Les modalités de versement ont été discutées et approuvées.

### **DISCUSSIONS**

*Jean-Baptiste BAGNOL, directeur général des services (DGS), indique que cette prime existe depuis 5 ans. Elle était appelée « prime Macron ». Dans les années à venir ces primes vont évoluer. Il est envisagé de modifier le régime indemnitaire et de le transformer en CIA (Complément Indemnitaire Annuel) pour les agents de la fonction publique et trouver une équivalence pour les agents du privé.*

*Cette prime s'applique au prorata du temps de présence et de la présence effective de l'agent au 31 décembre de l'année.*

*Le président complète en indiquant que le personnel est conscient que cette prime peut s'arrêter à tout moment. Elle est calculée en fonction de l'absentéisme et du temps de travail.*

Après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité :

- **VALIDE** le versement de la prime partage de la valeur au mois de décembre 2025 d'un montant de 1050 € brut maximum aux agents du SEBA selon les modalités définies lors des négociations annuelles obligatoires (cf. compte-rendu en annexe),
- **AUTORISE** le président à mener les démarches nécessaires.

#### 1.1.2 VALEUR FACIALE TICKETS RESTAURANT

Dans le cadre de la négociation citée au point précédent, un accord a été trouvé concernant la valeur faciale des tickets restaurant. Ce dernier prévoit, à compter du 1er janvier 2026, l'augmentation de cette valeur faciale à 12 € avec une participation de l'employeur à hauteur de 60%. Pour mémoire, la valeur des titres restaurant étaient de 11 € antérieurement.

Après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité :

- **VALIDE** la nouvelle valeur faciale des tickets restaurant à 12 €, la participation de l'employeur à 60% restant inchangée,
- **AUTORISE** le président à mener les démarches nécessaires et admettre que cette décision sera applicable à compter du mois de janvier 2026.

JP  
JNG

## 1.2. Foncier

### 1.2.1 DELAISSE ANCIENNE VOIE FERREE – DOMAINE CESSIBLE – CESSION AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES – COMMUNE DE SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON

La commune de Saint-Etienne-de-Fontbellon s'est portée acquéreuse de plusieurs parcelles ou parties de parcelle situées sur son territoire. Ces propriétés ont été classées dans le domaine cessible du SEBA, suite à la mission d'arpentage de l'ancienne voie ferrée confiée à des cabinets de géomètres, ce classement ayant été validé par le comité syndical le 3 juillet 2017. La délibération complémentaire du 4 avril 2018 indique que l'emprise foncière cessible clairement identifiée, relève du domaine privé du SEBA dès lors qu'il aura été procédé préalablement à sa désaffectation et le cas échéant, à son déclassement.

Il ressort de l'intervention du géomètre missionné par la commune de Saint-Etienne-de-Fontbellon, les propositions de divisions ci-dessous :

Parcelle mère	Quartier	Surface avant division	Parcelle fille	Surface après division	Acquéreur	Observations
C 679	Les Champs	1 920 m <sup>2</sup>	C 3130	288 m <sup>2</sup>	La commune	Ecart cadastral de -106 m <sup>2</sup> constaté sur DMPC
			C 3131	1 526 m <sup>2</sup>	Restant au SEBA	
C 1971	La Mure	5 374 m <sup>2</sup>	C 3127	253 m <sup>2</sup>	La commune	
			C 3128	2 261 m <sup>2</sup>	Restant au SEBA	
			C 3129	2 860 m <sup>2</sup>	Restant au SEBA	
C 2647	Les Téoules	2 687 m <sup>2</sup>	C 3136	1 540 m <sup>2</sup>	Restant au SEBA	
			C 3137	311 m <sup>2</sup>	La commune	
			C 3138	673 m <sup>2</sup>	Restant au SEBA	
			C 3139	163 m <sup>2</sup>	La commune	
D 714	La Roche	4 460 m <sup>2</sup>	D 4315	754 m <sup>2</sup>	La commune	Ecart cadastral de +127m <sup>2</sup> constaté sur DMPC
			D 4316	3 833 m <sup>2</sup>	Restant au SEBA	
D 4064	La Chapelette	2 532 m <sup>2</sup>	D 4317	428 m <sup>2</sup>	La commune	Ecart cadastral de +159m <sup>2</sup> constaté sur DMPC
			D 4318	645 m <sup>2</sup>		
			D 4319	1 618 m <sup>2</sup>	Restant au SEBA	
D 2864	Les Champs	6 017 m <sup>2</sup>	D 4331	4 896 m <sup>2</sup>	Restant au SEBA	Ecart cadastral de +197m <sup>2</sup> constaté sur DMPC
			D 4332	738 m <sup>2</sup>	La commune	
			D 4333	580 m <sup>2</sup>		
<b>Total de la surface cédée :</b>				<b>4 160 m<sup>2</sup></b>		

Les services de France domaine ont été consultés et ont émis un avis en date du 13 juin 2025.

La commune de Saint-Etienne-de-Fontbellon a indiqué, par délibération du conseil municipal en date du 01/12/2025, que ces terrains seront classés dans le domaine public de la commune. Aussi, s'agissant du domaine public du SEBA, il convient, préalablement à cette cession, de désaffecter ces parcelles de leur utilisation actuelle, sans nécessité de les déclasser au regard des dispositions des articles L. 3112-1 et suivants du CG3P autorisant par dérogation au principe d'inaliénabilité du domaine public évoqué précédemment, les cessions et les échanges de propriétés publiques relevant du domaine public entre personnes publiques, sans déclassement préalable.

Le catalogue des tarifs en vigueur au SEBA est appliqué soit, pour les collectivités publiques conservent un usage public, au prix de 1 € le mètre carré.

Une servitude de passage au profit du SEBA sera intégrée dans l'acte de vente, sur le fonds servant C 3127, afin de permettre au syndicat d'accéder à la plateforme supportant le réseau public d'eau potable dit de « Pont de Verrières ».

Une convention d'occupation du domaine syndical sera signée entre le SEBA et la commune de Saint-Etienne-de-Fontbellon afin de permettre à cette dernière d'emprunter la traversée de la parcelle D 4331.

Les frais d'actes notariés, de géomètre et les dépenses y afférentes sont supportés par les acquéreurs.

Après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité, **DECIDE** de :

- **DESAFFECTER** les parcelles C 3130, C 3127, C 3137, C 3139, D 4315, D 4317, D 4318, D 4332 et D 4333 sur la commune de Saint-Etienne-de-Fontbellon, pour une superficie totale de 4 160 mètres carrés (QUATRE MILLE CENT SOIXANTE METRES CARRES),
- **CEDER** les terrains susvisés au profit de la commune de Saint-Etienne-de-Fontbellon sur la base de 1,00 € le mètre carré (un euro), soit pour la surface totale à céder la somme de 4 160,00 € (QUATRE MILLE CENT SOIXANTE EUROS),
- **AUTORISER** le président à signer les actes correspondants ou les vice-présidents suivants dans l'ordre du tableau,
- **AUTORISER** le président à faire toutes les démarches nécessaires à la concrétisation de cette opération.

JP  
JMG

## 1.2.2 PRESTATION ENTRETIEN TERRAINS EXTÉRIEURS – MARCHÉ RESERVE AUX OPERATEURS ECONOMIQUES QUI EMPLOIENT DES TRAVAILLEURS HANDICAPES ET DEFAVORISES (ORDONNANCE 2018-1074 – LOI 2020-1525 DU 7 DECEMBRE 2020-ARTICLES L2113-12 ET L2113-13 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE) – MODIFICATION DES CONDITIONS DE CONSULTATION

---

Par délibération du 22 septembre 2025, le bureau syndical s'est prononcé favorablement à la mise en place d'un unique marché réservé pour une durée de 3 ans (un an renouvelable deux fois), pour des prestations d'entretien, de maintenance et de surveillance de l'ancienne plateforme ferroviaire (hors périmètre entretenu par les Communautés de communes), l'entretien des sites d'exploitation du SEBA et des petits travaux de maçonnerie et abattage/élagage d'arbres.

Toutefois, afin de :

- faciliter l'accès à la commande publique à potentiellement plusieurs entreprises adaptées, établissements et services d'aide par le travail, structures d'insertion par l'activité économiques ou structure équivalentes,
- prendre en considération les capacités d'action de ces structures qui ne peuvent être facilement et rapidement ajustées par simple recrutement,
- faciliter la coordination des interventions qui seront portées par le Pôle Patrimoine pour ce qui relève de la voie ferrée, et par le Pôle Exploitation pour ce qui concerne les sites d'exploitation,

il est proposé de modifier le cadre de la consultation et d'allotir selon le type de prestations comme suit :

- Lot 1 : Entretien, maintenance et surveillance de l'ancienne plateforme ferroviaire et petits travaux de maçonnerie et abattage/élagage d'arbres
- Lot 2 : Entretien des sites d'exploitation.

En outre, il est proposé de rémunérer le lot 2 sur la base d'un BPU au lieu d'un forfait annuel, avec une facture mensuelle en fonction du service AEP Production, AEP Distribution et Assainissement collectif.

Les autres conditions de consultation restent inchangées.

### DISCUSSIONS

*Yannick DIET, responsable patrimoine et investissements, précise qu'il fallait scinder le marché en 2 lots (le 1er lot (ex voie sncf) partie voie verte (budget pont-de-veyrières) et le 2<sup>ème</sup> lot entretien partie exploitation (budget eau potable et assainissement). Cela permettra d'avoir une meilleure visibilité sur l'entretien voie verte Pont-de-Veyrières et l'entretien exploitation.*

*Jean-Baptiste BAGNOL, DGS, complète en indiquant que c'est un marché réservé. La crainte est que les entreprises ne pas répondent pas dans l'intégralité du marché.*

*Le président indique que le marché sera réparti par thématique et non pas par territoire.*

Après en avoir délibéré, le bureau syndical à l'unanimité :

- **AUTORISE** le lancement de la consultation selon le cadre d'une procédure d'appel d'offre, dans les conditions modifiées proposées,

- **AUTORISE** le Président à engager le programme dans la limite de son économie restée inchangée, à savoir 750 000 € HT maximum,
- **CONSERVE** les critères de notation fixés comme suit :
  - o Prix : 60%,
  - o Moyens techniques et de mise en œuvre pour le suivi et l’insertion des travailleurs défavorisés : 40%.
- **AUTORISE** le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la concrétisation de cette opération.

## 1.3 Administration

### 1.3.1 ASSURANCES – AVENANTS – PROLONGATION MARCHES ASSURANCES POUR 2026

Le SEBA a mis en place pour une durée de quatre ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2025, un marché d’assurances réparti en cinq lots. Ce marché arrivant à échéance au 31 décembre 2025, il a été décidé de mettre en œuvre une nouvelle consultation, toujours en cinq lots. Cependant, au vu des délais et des modifications à apporter au précédent marché, le SEBA souhaite prolonger le marché actuel des assurances d’un an, soit pour l’année 2026 globalement selon des modalités similaires aux marchés en cours. Une nouvelle consultation sera prévue en 2026 pour lancer le nouveau marché de 2027 à 2030.

Le budget prévisionnel cumulé maximum pour ces avenants d’une durée de 1 an est estimé entre 110 000 et 120 000 € HT.

#### DISCUSSIONS

*Jean-Baptiste BAGNOL, DGS, explique qu’il a eu des échanges avec notre conseiller SIGMA RISK. L’idée était de savoir ce qui était pertinent d’assurer, retravailler le cahier des charge, s’assurer les biens au plus juste sans qu’il y ait une inflation. D’où le report des nouveaux marchés sur l’année 2027.*

*Joël BOYER (membre – délégué commune d’Ucel) demande le taux d’inflation qui a été appliqué sur les avenants*

*Le président indique que sur les 8 contrats, 7 sont sans modifications et le 8<sup>e</sup> flotte automobile dans les 2 % d’augmentation.*

*Jean-Baptiste BAGNOL, DGS, indique que tous les sites ont été répertoriés afin d’être couverts notamment pour le risque incendie.*

Après en avoir délibéré, le bureau syndical à l’unanimité :

- **ADOpte** la proposition de prolongation,
- **AUTORISE** le président à signer les avenants de prolongation et à mener les démarches nécessaires.

JP  
JMG

## 2. INVESTISSEMENT

### 2.1 ASSAINISSEMENT COLLECTIF – RENOUVELLEMENT RESEAU A RUOMS – RUE MILLERAND – LANCEMENT ETUDES MOE

---

Afin d'améliorer le fonctionnement du réseau d'assainissement situé Rue Millerand à Ruoms, installé dans une galerie de pluvial au niveau du ruisseau des Fontaines, et qui présente des dysfonctionnements récurrents liés à la présence d'eaux claires parasites et à des engorgements fréquents malgré des travaux de réfection réalisés en 2023, il est proposé de lancer une étude complète (APS / AVP / PRO) accompagnée d'un relevé topographique. Cette étude permettra de définir les solutions de renouvellement les plus adaptées pour ce tronçon, identifié en priorité 1 ou 2 dans les fiches actions du diagnostic assainissement sur la commune de Ruoms.

Considérant que le réseau d'assainissement situé Rue Millerand à Ruoms, implanté dans une galerie de pluvial longeant le ruisseau des Fontaines, présente d'importants dysfonctionnements,

Considérant que ce réseau récupère un volume significatif d'eaux claires parasites et se bouche fréquemment, engendrant des interventions régulières du service exploitation,

Considérant que des travaux de réfection des fonds de regards ont été réalisés en 2023 dans le cadre du marché de travaux divers afin de limiter les mises en charge du réseau, sans toutefois résoudre durablement les désordres constatés,

Considérant que ce tronçon de réseau est identifié dans les fiches actions du diagnostic d'assainissement (diag EU) comme une intervention prioritaire de niveau 1 ou 2, confirmant la nécessité d'une opération de réhabilitation,

Considérant les conditions d'accès très restreintes à la galerie et la campagne d'enquête de branchements à mener,

Considérant qu'une étude topographique complète devra également être réalisée afin de disposer d'un relevé précis des réseaux existants et de leur environnement,

Considérant qu'il est nécessaire d'externaliser l'ensemble de ces prestations compte tenu du temps, des moyens humains et techniques importants à mobiliser,

Ces travaux sont ciblés au projet de contrat Eau Climat 2026 – 2028. Ce projet a été retenu de manière prévisionnelle par l'Agence de l'eau.

Cette opération d'études, estimé à 25 000 € H.T., relève de l'opération AP.CP 2.2 sous opération 206.

Il est proposé de réaliser une consultation pour une maîtrise d'œuvre partielle externe pour établir un APS/AVP/PRO et avoir plusieurs hypothèses de travaux en fonction des retours de l'étude. Ces études doivent permettre de caractériser et préciser les besoins du SEBA suite au diagnostic.

Le bureau syndical est amené à se prononcer sur l'approbation du lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre, sur l'autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre, ainsi que celle permettant au président de faire les demandes de subventions correspondantes.

Après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité :

JP  
JAG

- **APPROUVE** le montant de l'étude à 25 000€ H.T.,
- **AUTORISE** le président à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre partielle externe (mission APS/AVP/PRO) sur les critères suivants :
  - Valeur technique avec une pondération à 70%.
  - Prix avec une pondération à 30%.
- **AUTORISE** le président à signer le marché de maîtrise d'œuvre,
- **AUTORISE** le président à faire les demandes de subventions correspondantes,
- **AUTORISE** le président à signer tous documents à cet effet.

## 2.2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF – MISE EN CONFORMITE RESEAU A LALEVADÉ-D'ARDECHE – SECTEUR CHAMONDON – LANCEMENT ETUDES MOE

Entre 2023 et 2025, un bureau d'études a réalisé le diagnostic du système d'assainissement de Prades – Lalevade-d'Ardèche. Ce diagnostic a constaté que le réseau du secteur Chamondin à Lalevade-d'Ardèche n'est pas raccordé au réseau d'assainissement collectif mais au réseau pluvial, avec pour exutoire la rivière Ardèche.

Cette mise en conformité du réseau d'eaux usées a été identifiée dans le diagnostic assainissement comme une fiche action prioritaire de travaux.

Cependant, la réalisation de ces travaux implique la traversée de la RN102 ainsi qu'une reprise sur environ 330 mètres linéaires le long de l'allée des Prades, avec la présence de nombreux réseaux existants rendant l'opération techniquement complexe.

Compte tenu de ces contraintes, il est proposé de recourir à une maîtrise d'œuvre externe afin d'assurer la conception, le suivi et la coordination de cette opération.

Le montant estimatif de l'opération au stade du diagnostic est de 360 000 € H.T.

Ces travaux sont ciblés au projet de contrat Eau Climat 2026 – 2028. Ce projet a été retenue de manière prévisionnelle par l'Agence de l'eau.

Cette opération d'études, estimé à 35 000€ H.T relève de l'opération budgétaire AP.CP 2.2 sous opération 204.

Considérant que le réseau d'assainissement du secteur Chamondin à Lalevade-d'Ardèche est actuellement raccordé au réseau pluvial avec un rejet direct dans la rivière Ardèche,

Considérant la nécessité environnementale et réglementaire de mettre en conformité ce réseau,

Considérant la complexité technique des travaux à réaliser, notamment la traversée de la RN102, le croisement de réseaux importants et la reprise sur environ 330 ml de canalisation le long de l'allée des Prades,

Considérant qu'une étude topographique doit être menée au vu des faibles pentes et des nombreux réseaux présents,

JP  
JAG

Considérant qu'il est nécessaire d'externaliser l'ensemble de ces prestations compte tenu, du temps, des moyens humains et techniques importants à mobiliser,

Il est proposé de réaliser une consultation pour une maîtrise d'œuvre partielle externe pour établir un APS/AVP/PRO et avoir plusieurs hypothèses de travaux en fonction des retours de l'étude. Ces études doivent permettre de caractériser et préciser les besoins du SEBA suite au diagnostic.

Le bureau syndical est amené à se prononcer sur l'approbation du lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre, sur l'autorisation de signature d'un marché de maîtrise d'œuvre, et sur celle permettant au président de faire les demandes de subventions correspondantes,

#### **DISCUSSIONS**

*Joël BOYER, (Membre, délégué commune d'Ucel) souhaite savoir pourquoi une partie est raccordée sur les eaux pluviales et ensuite se déverse dans la rivière « Ardèche ».*

*Le président indique qu'en effet actuellement les effluents se jettent dans la rivière, mais avec ces travaux, le réseau sera inversé et donc ne se déversera plus.*

*Yannick DIET, responsable patrimoine et investissements, précise qu'il y a plusieurs problématiques. C'est compliqué de traverser en plusieurs endroits la route nationale, il faut des autorisations. Une solution a été trouvée afin de se connecter sur un réseau gravitaire existant qui n'est pas sur la route nationale et où il y aura qu'une seule traversée.*

*Joël BOYER, (Membre, délégué commune d'Ucel) demande combien d'habitations seront concernées pour ce raccordement.*

*Yannick DIET, responsable patrimoine et investissements, indique sur cette portion, il y a environ entre 20 et 30 habitations soit 60 EH.*

Après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montant de l'étude à 35 000 € H.T ;
- **AUTORISE** le président à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre partielle externe (mission APS/AVP/PRO) sur les critères suivants :
  - Valeur technique avec une pondération à 70%.
  - Prix avec une pondération à 30%.
- **AUTORISE** le président à signer le marché de maîtrise d'œuvre ;
- **AUTORISE** le président à faire les demandes de subventions correspondantes ;
- **AUTORISE** le président à signer tous documents à cet effet.

## 2.3 ASSAINISSEMENT COLLECTIF – COMMUNE DE CHASSIERS - EXTENSION DU RESEAU POUR RACCORDEMENT ETABLISSEMENT DE BETHANIE – LANCEMENT TRAVAUX

L'Association BETHANIE est actuellement en assainissement non collectif et a fait savoir aux services du SEBA qu'elle souhaiterait se raccorder au réseau collectif.

Suite à plusieurs réunions entre les différents acteurs : Commune de Chassiers, Association Béthanie, Agence de l'Eau, Sous-Préfet et SEBA, celui-ci s'est engagé à étudier les possibilités de raccordements au réseau collectif.

Lors de la séance du 22 septembre 2025, le bureau syndical a délibéré pour autoriser le président à signer la convention de partenariat avec l'association de Béthanie.

L'Avant-Projet Sommaire (APS) du SEBA est établi sur un montant prévisionnel d'opération de 700 000 € HT. Plusieurs hypothèses ont été étudiées sommairement, il ressort une hypothèse principale qui semble la plus pertinente :

- La création d'un nouveau poste de refoulement (ou grossissement des pompes du PR actuel),
- La création d'un réseau en surpression (refoulement) sur environ 1000 mètres linéaires,
- La création d'une extension du réseau assainissement collectif, sur environ 500 mètres linéaires, pour pouvoir récupérer le nouveau réseau en refoulement au niveau du quartier FEZ HAUT sur la commune de Vinezac.

Le montant estimatif des travaux au stade APS est de 600 000 € H.T soit 700 000 € H.T montant global de l'opération (maîtrise d'œuvre, divers & imprévus, achat terrain, servitudes, raccordement électrique, etc...).

Cette opération est ciblée au projet de contrat avec l'agence de l'eau au titre du nouveau plan Eau Climat 2026 – 2028.

Ce dossier fera également l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Ces travaux relèvent de l'opération budgétaire AP.CP 2.2 sous opération 203.

Il est proposé de réaliser une consultation pour maîtrise d'œuvre externe afin de réaliser la partie étude et le suivi des travaux.

Il est proposé également de réaliser une consultation travaux en un ou plusieurs lots en fonction des choix approuvés en fonction des études.

Les travaux seront engagés sous réserve de :

- l'obtention des subventions et de la signature de la convention de partenariat avec l'association Béthanie.
- le respect du montant du projet établi par le maître d'œuvre, à savoir une opération globale de 700 000 € H.T.

Le bureau syndical est amené à se prononcer sur l'approbation de l'opération, le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre, le lancement de la consultation travaux, l'autorisation donnée au président de faire les demandes de subventions correspondantes,

JP  
JNG

Le Comité Syndical a décidé, lors du débat d'orientation budgétaire fin 2016, du démarrage d'une politique ambitieuse de renouvellement des réseaux en matière d'investissement avec des montants de 2 300 000 €/an.

Le bureau d'études du SEBA a travaillé à établir une liste de priorités des travaux, via une méthode d'aide à la décision multicritère basée sur : l'âge moyen d'une conduite, le diamètre, le matériau de la conduite, le type de conduite, le nombre de branchement par kilomètre et le nombre de fuites par kilomètre de linéaire. Ce travail a été confronté aux expériences de terrain et consolidé par le calcul des indices linéaire de perte, le nombre de fuites par tronçon, la prise en compte des enjeux d'amélioration de desserte des abonnés avec notamment les problématiques d'eaux rouges ainsi que les conclusions des schémas directeurs.

Les travaux engagés permettent aussi de rechercher le tracé optimum des futurs réseaux, la régularisation des servitudes de passage, la mise en conformité de tous les branchements.

Les propositions de coût et lieux des travaux ainsi que le détail du programme, pour l'année 2026, sont présentés en séance et concernent :

- Secteur Nord : Vals-les-Bains (La Tine, Pont de Verdeau Carabin, Route d'Autuche),
- Secteur Centre : Chassiers (Coulens partie 1), Vinezac (Le Grand Valat),
- Secteur Sud : Pradons-Chauzon - route des Blaches,
- Pour un montant global d'opération de 2 170 000 € H.T.

La consultation de maîtrise d'œuvre sera composée d'un lot unique. Il est proposé d'engager une mission de maîtrise d'œuvre complète, en tranche ferme pour les missions AVP-PRO-ACT-VISA-DET-AOR.

Aussi, il est proposé de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre, estimée à 175 000 € HT, en procédure adaptée de niveau 3.

La consultation des entreprises sera décomposée en plusieurs marchés répartis en les 3 lots géographiques (Nord, Centre et Sud).

Les marchés travaux seront engagés sous réserve de :

- l'obtention des subventions ;
- du respect du montant du projet établi par le maître d'œuvre dans la limite d'une opération globale de 2 170 000 € H.T.

Après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme d'opération d'un montant global de 2 170 000 € H.T,
- **AUTORISE** le président à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre externe, en MAPA, sur les critères suivants :
  - Valeur technique avec une pondération à 70%,
  - Prix avec une pondération à 30%.
- **AUTORISE** le président à signer le marché de maîtrise d'œuvre,
- **AUTORISE** le président à solliciter les aides de l'Etat (DETR), du département et de l'agence de l'eau RMC,

JP  
JMG

## DISCUSSIONS

*Yannick DIET, responsable patrimoine et investissements, rappelle qu'il y a bien 3 hypothèses à l'étude, 1 côté les Lombards Vinezac, 1 autre villa Mallet Largentière et l'autre côté bourg centre Vinezac. Plusieurs hypothèses à travailler. Le projet sera présenté en fonction de la meilleure proposition financière et technique pour le SEBA et les communes concernées.*

*Le président indique que, sur la partie financière, à partir du moment où l'Agence de l'eau accepte de prendre cette opération via le contrat « climat-eau » à hauteur de 70 % pour abonder la DETR pour un taux de 10 % en 2 fois. Cela sera sur 2 exercices. Les 20 % restants seront en autofinancement. Si le raccordement est uniquement pour Béthanie, alors ce sera pris en charge en totalité par Béthanie, si le SEBA prend l'option de raccorder des usagers alors ce sera proratisé en fonction du montant des travaux pris en charges par le SEBA pour raccorder ces usagers.*

Après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme d'opération d'un montant global de 700 000€ H.T ;
- **AUTORISE** le président à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre externe avec une tranche ferme et une tranche optionnelle sur les critères suivants :
  - Valeur technique avec une pondération à 70%.
  - Prix avec une pondération à 30%.
- **AUTORISE** le président à signer le marché de maîtrise d'œuvre ;
- **AUTORISE** le président à solliciter les aides de l'Etat (DETR), du département et de l'agence de l'eau RMC ;
- **AUTORISE** le président à lancer la consultation pour les travaux en un ou plusieurs lot(s) sur les critères suivants :
  - Valeur technique avec une pondération à 60%
  - Prix avec une pondération à 40%
- **AUTORISE** le président à signer le marché travaux ;
- **AUTORISE** le président à signer tous documents à cet effet.

### 2.4 EAU POTABLE PRODUCTION / DISTRIBUTION A L'USAGER – PERFORMANCE DES SYSTEMES D'EAU POTABLE – PROGRAMME D'OPTIMISATION AEP 2026 - APPROBATION – ENGAGEMENT OPERATION

---

Au cours des dernières années, le SEBA a réalisé plusieurs programmes d'optimisation de son réseau d'eau potable.

Pour les derniers programmes, le Bureau Syndical s'est engagé dans un programme d'optimisation des conduites basé sur une approche strictement technique à partir des éléments suivants : casses constatées, conclusions des modélisations hydrauliques, vulnérabilité du réseau et analyse critique du service d'exploitation.

JP  
JAG

- **AUTORISE** le président à lancer la consultation pour les travaux en plusieurs lots sur les critères suivants :

- Valeur technique avec une pondération à 60%,
- Prix avec une pondération à 40%.

- **AUTORISE** le président à signer le marché travaux ;

- **AUTORISE** le président à signer tous documents à cet effet.

## 2.5 EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EAUX PLUVIALES – RENOUELEMENT DES RESEAUX D’EAU POTABLE, D’ASSAINISSEMENT COLLECTIF (MISE EN SEPARATIF) ET D’EAUX PLUVIALES DU VIEUX JOYEUSE SUR LA COMMUNE DE JOYEUSE – ENGAGEMENT DE L’OPERATION

Lors de l’adhésion de la commune de Joyeuse au SEBA et de la convention de transfert liée aux prises de compétences par le SEBA et notamment son Article 15 : Engagements de modernisation des équipements et d’assistance, le SEBA s’est engagé à étudier et lancer les opérations avant le mois de juin 2026 pour la partie : Reprise des réseaux du Vieux JOYEUSE – Montée et escaliers de la Chastellane, Place de la Bourgade, rue Sous-Brèche, rue de la Bise, Place du Chateau, et rue Boisselier,

Lors de la séance du 22 septembre 2025, le bureau syndical a délibéré pour autoriser le président à signer la convention de partenariat avec la commune (maitrise d’ouvrage déléguée) pour la partie récupération eaux pluviales.

Le montant estimatif des travaux au stade APS est de 677 450 € H.T soit 750 000 € H.T montant global de l’opération (maitrise d’œuvre, divers & imprévu, etc...).

Il comprend :

- le renouvellement du réseau d’Eau Potable (y compris la mise en conformité des branchements), 207 000 € HT soit 229 200 € HT (montant opération), pris en charge en totalité par le SEBA,
- le renouvellement (et la mise en séparatif) du réseau d’assainissement collectif, 276 450 € HT soit 306 100 € HT (montant opération), pris en charge en totalité par le SEBA,
- la mise en place du réseau d’Eaux Pluviales, 194 000 € HT (travaux), soit 214 700 € HT (montant opération), à assumer par la commune.

Ce dossier doit faire l’objet d’une proposition d’inscription au nouveau contrat d’aide : Eau et Climat avec l’Agence de l’eau dont les travaux de contractualisation ne sont pas terminés à l’heure actuelle (pour la part eau potable et assainissement).

Ce dossier fera également l’objet d’une demande de subvention auprès de l’Etat au titre de la DETR.

Ces travaux relèvent de l’opération budgétaire :

- AP.CP 1.2 sous opération 106 pour l’eau potable ;
- AP.CP 2.2 sous opération 206 pour l’assainissement
- Pluviale – opération pour le compte de tiers.

JP  
JAC

Il est proposé d'engager ce programme de travaux.

Il est proposé de réaliser une consultation pour une maîtrise d'œuvre externe afin de réaliser la partie étude et le suivi des travaux.

Il est proposé de réaliser une consultation travaux en un ou plusieurs lots en fonction des choix approuvés en fonction des études.

Les travaux seront engagés sous réserve de :

- la signature de la convention de mandat avec la commune ;
- l'obtention des subventions ;
- le respect du montant de projet établi par le maître d'œuvre dans la limite d'une opération globale de 750 000 € H.T.

Le bureau syndical est amené à se prononcer sur l'approbation de l'opération, le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre, le lancement de la consultation travaux, l'autorisation donnée au président de faire les demandes de subventions correspondantes.

#### DISCUSSIONS

*Le président fait une remarque sur la contribution de la commune de Joyeuse. Il veut être certain que la commune s'engagera pour la partie eaux pluviales. Les travaux ne se réaliseront qu'après l'élection des nouveaux conseillers afin de savoir si la nouvelle équipe s'engage dans ce sens. En revanche, les travaux SEBA seront faits avec ou sans les eaux pluviales. Pour le moment, cette partie n'est pas budgétisée.*

Yannick DIET, responsable patrimoine et investissements, propose que la partie maîtrise d'œuvre soit réalisée en 2 tranches (tranche ferme et tranche optionnelle) en fonction de la décision de la commune.

Après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme d'opération d'un montant global de 750 000€ H.T,
- **AUTORISE** le président à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre externe avec une tranche ferme et une tranche optionnelle, sur les critères suivants :
  - Valeur technique avec une pondération à 70%,
  - Prix avec une pondération à 30%.
- **AUTORISE** le président à signer le marché de maîtrise d'œuvre ;
- **AUTORISE** le président à solliciter les aides de l'Etat (DETR), du département et de l'agence de l'eau RMC ;
- **AUTORISE** le président à lancer la consultation pour les travaux en un ou plusieurs lot(s) sur les critères suivants :
  - Valeur technique avec une pondération à 60%,
  - Prix avec une pondération à 40%.
- **AUTORISE** le président à signer le marché travaux ;
- **AUTORISE** le président à signer tous documents à cet effet.

JP  
JAG

## 2.6 EAU POTABLE – RENOUELEMENT DES RESEAUX D’EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE RIBES

---

Le réseau d’eau potable de la commune de Ribes présente un rendement assez faible pour 2024, de 49 %. Ce rendement a diminué régulièrement depuis 2022, du fait de l’apparition de plusieurs fuites difficiles à trouver et à réparer.

En effet, sur certains secteurs, les conduites cassent souvent créant des fuites plus ou moins importantes. Les réseaux d’eau potable, par endroit se trouvent dans des terrains privés, des calades, entre des murs de pierres ou dans les escaliers en pierres dans des hameaux. Dans certains hameaux, des antennes de réseaux sont situées sous des terrasses, des hangars, ... leur réparation est alors difficile. Par endroits, aucun engin ne peut y accéder, les travaux sont à réaliser à la main.

En étudiant les réseaux de Ribes, au regard des fuites déjà réparées et par le retour d’expérience des agents d’exploitation, trois secteurs prioritaires ont été mis en évidence :

Hameau La Ribette : plusieurs problématiques sur ce hameau, nombreuses conduites en terrains privés, dans des cours, casses et dégradation de la qualité de l’eau du fait de la stagnation de l’eau dans les conduites. Afin d’améliorer les qualités des eaux, deux compteurs de branchements ont été by-passé pour augmenter la circulation de l’eau. Cela engendre des pertes d’eau importantes. Le linéaire à renouveler est de 800 ml.

Secteur Le Côtou : Le réseau d’eau potable existant se situe en partie en terrain privé, entre des maisons, dans des escaliers et dans une calade piétonne. Deux fuites ont été réparées ces dernières années. Le linéaire à renouveler est de 750 ml.

Secteur Bas Grandval / Lassiole : Le réseau d’eau potable existant se situe en partie en terrain privé, et dans une calade piétonne. Deux fuites ont été réparées ces dernières années. Le linéaire à renouveler est de 600 ml.

Ces travaux permettront d’améliorer le rendement et de diminuer les volumes mis en distribution et donc prélevés au milieu naturel. La commune de Ribes est alimentée par les captages de Veysseyre (Méry) et Nogier, et en complément par ordre d’importance : la prise en rivière de Laboule, les puits de l’île de Vernon et Pont de Veyrières. Les eaux alimentant Ribes proviennent donc en grande majorité du bassin versant Beaume-Drobie qui est classé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE).

Le montant de cette opération a été estimé à 700 000 € HT.

Ces travaux sont ciblés au projet de contrat avec l’agence de l’eau au titre du nouveau plan Eau Climat 2026 – 2028. Ce dossier fera également l’objet d’une demande de subvention auprès de l’Etat au titre de la DETR.

Ces travaux relèvent de l’opération budgétaire AP.CP 1.2 sous opération 106.

Il est proposé d’engager ce programme de travaux.

Il est proposé de réaliser une consultation pour une maîtrise d’œuvre externe afin de réaliser la partie étude et le suivi des travaux.

Il est proposé de réaliser une consultation travaux en un lot.

JP  
JAG

Les travaux seront engagés sous réserve de :

- l'obtention des subventions,
- le respect du montant de l'opération globale de 700 000 € H.T par le projet établi par le maître d'oeuvre.

Le bureau syndical sera amené à se prononcer sur l'approbation de l'opération, le lancement de la consultation de maîtrise d'oeuvre, le lancement de la consultation travaux, l'autoriser, donner au président de faire les demandes de subventions correspondantes,

#### DISCUSSIONS

*Le président précise que le secteur du « Cocou » se situe sur les hauteurs de Ribes et c'est une ressource propre en eau potable en plus des ressources de la rivière « Labeaume ».*

*Yannick DIET, responsable patrimoine et investissements, indique, sur la commune de Ribes, le SEBA a des difficultés pour les rendements de réseaux, car ils sont en PVC souvent très petits et peu de consommation réelles. En fait, sur la moindre fuite, le rendement bascule en négatif. Malgré l'intervention du service d'exploitation, les agents ont du mal à trouver les fuites rapidement. Avec l'aide des agents du service exploitation, il a été identifié les secteurs les plus problématiques.*

*Il est proposé de faire dans un dossier séparé avec l'agence de l'eau car le SEBA pourrait bénéficier d'une subvention particulière pour les rendements de réseaux inférieurs à 50 %. Donc, c'est pour cette raison que ce dossier est séparé*

*Jacques MARRON, (VP, délégué syndicat Gard-Ardèche) rajoute que le SEBA profitera de sortir toutes les canalisations des terrains privés.*

*Le président demande du fait que ce dossier soit isolé si le SEBA sera mieux subventionné.*

*Yannick DIET, responsable patrimoine et investissements, précise que ce sera le même taux mais s'il avait été intégré avec les autres alors le taux aurait été moindre.*

*Joël BOYER, (membre, délégué commune d'Ucel) demande le linéaire de conduite qui est sur le domaine privé sur l'ensemble du SEBA.*

*Yannick DIET, responsable patrimoine et investissements, indique qu'il ne connaît pas précisément le linéaire, la cartographie est basée sur des plans cadastraux qui ne sont pas forcément juste. En revanche, le SEBA se base sur la vue aérienne et elle se voit bien sur le réseau publique. Il y a à peu près plus de 50 % dans le domaine privé.*

*Le président indique que, dans les années 50, les travaux étaient tirés droits donc dans le domaine privé et les usagers avaient en général un branchement dit gratuit à l'époque en contrepartie.*

Après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité :

**APPROUVE** le programme d'opération d'un montant global de 700 000 € HT,

- **APPROUVE** le programme d'opération d'un montant global de 700 000 € HT,

- **AUTORISE** le président à lancer la consultation de maîtrise d'oeuvre externe sur les critères suivant :

- Valeur technique avec une pondération à 70%,
- Prix avec une pondération à 30%.

- **AUTORISE** le président à signer le marché de maîtrise d'oeuvre,

- **AUTORISE** le président à solliciter les aides de l'agence de l'eau RMC et de l'Etat au titre de la DETR,

JP  
JAG

- **AUTORISE** le président à lancer la consultation pour les travaux en un ou plusieurs lot(s) sur les critères suivants :

- Valeur technique avec une pondération à 60%

- Prix avec une pondération à 40%

- **AUTORISE** le président à signer le marché travaux,

- **AUTORISE** le président à signer tous documents à cet effet.

## 2.7 EAU POTABLE – RENOVATION OPTIMISATION STATION DE PRODUCTION « LES FONTAINES » - COMMUNE DE SAINT-ALBAN-AURIOLLES – ENGAGEMENT TRAVAUX

Le 23 janvier 2025, le bureau syndical a délibéré afin de consulter les bureaux d'étude pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour accompagner le syndicat dans la réhabilitation / rénovation de la station des Fontaines sur la commune de Saint-Alban-Auriolles et sur un montant d'opération de 200 000 € HT.

Le bureau d'étude Rhône Cévennes Ingénierie a été retenu.

Au vu des contraintes du sites et du bâtiment existant, des missions complémentaires géotechnique et structure ont été réalisées.

Le bureau d'étude, en tenant compte des résultats de ces études complémentaires et des besoins du SEBA, a chiffré, au stade de l'avant-projet, un coût total de l'opération à 280 000 € H.T.

L'avant-projet comprend la création d'un nouveau bâtiment afin d'y installer le traitement de chloration distinct avec un accès depuis le bâtiment existant à réhabiliter pour les installations électriques.

A partir de cet avant-projet, des demandes de subventions vont être réalisées auprès de l'Agence de l'Eau (hors contrat au titre du plan Eau Climat 2026 – 2028).

Ces travaux relèvent de l'opération budgétaire AP.CP 1.2 sous opération 105.

Il est proposé d'engager ce programme de travaux.

Il est proposé de réaliser une consultation travaux en plusieurs lots, dont au moins un lot Génie-Civil et un lot équipement.

Les travaux seront engagés sous réserve que le projet établi par le maitre d'œuvre respecte le montant de l'opération globale de 280 000 € HT.

Le bureau syndical est amené à se prononcer sur l'approbation de l'opération, le lancement de la consultation travaux, l'autorisation donnée au président de faire les demandes de subventions correspondantes,

JP  
JAG

## DISCUSSIONS

Le président précise que c'est un bâtiment qui date de 1943 et que le SEBA n'est pas propriétaire du sol c'est la commune.

Yannick DIET, responsable patrimoine et investissements, indique que tous les équipements sont oxydés par les émanations de chlore. C'est pour cela qu'il faut construire un bâtiment à côté.

Joël BOYER, (membre, délégué commune d'Ucel) s'étonne que le SEBA construise sur un terrain qui ne lui appartient pas.

Le président indique que c'est une mise à disposition, le SEBA agit en tant que propriétaire. Si un jour le SEBA n'existait plus reviendrait de droit à la commune.

Max DIVOL (membre, délégué commune de Vallon-pont-d'Arc) s'interroge sur la zone inondable.

Le président précise que tout est construit en hauteur, pilotis, etc... et que si problème d'intervention alors il sera fait appel aux pompiers de Ruoms qui viendront en barque afin que les agents puissent faire en toute sécurité l'intervention, comme cela s'est déjà produit par le passé, vu la situation du site.

Après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'augmentation du montant global de l'opération à 280 000 € H.T ;
- **AUTORISE** le président à solliciter les aides de l'agence de l'eau RMC ;
- **AUTORISE** le président à lancer la consultation pour les travaux en plusieurs lots sur les critères suivants :
  - Valeur technique (appréciée notamment en fonction de la note méthodologique du candidat, de son appréhension de contexte, des moyens, de la qualification du candidat et de la planification proposée) avec une pondération à 60%,
  - Prix avec une pondération à 40%.
- **AUTORISE** le président à signer le marché travaux ;
- **AUTORISE** le président à signer tous documents à cet effet.

## 3. EXPLOITATION

### 3.1 MARCHÉ FOURNITURES ET SERVICES – T204 SERVICE DE CURAGE ET D'ÉVACUATION DES BOUES D'ASSAINISSEMENT – NOUVELLE MISE EN MARCHÉ

Par délibération en date du 21 octobre 2025, le bureau syndical a acté le lancement d'une consultation en procédure formalisée pour les prestations de curage et d'évacuation des boues d'assainissement.

Cette consultation a été effectivement lancée le 25 octobre 2025, avec une date limite de retour des offres fixée au 24 novembre 2025. Cette procédure a été classée sans suite pour motif d'intérêt général d'ordre juridique, par décision du Président en date du 21 novembre 2025. En effet, le dossier de

JP  
JAG

consultation des entreprises comporte une irrégularité réglementaire pouvant constituer une disposition discriminatoire.

Il est proposé de relancer la consultation selon des modalités inchangées :

- Allotissement avec les économies suivantes :
  - o **Lot 1 : Prestation de curage antenne nord** : 15 000 € HT minimum et 50 000 € HT maximum par an, soit 60 000 € HT minimum et 200 000 € HT maximum sur la durée totale du marché prévue,
  - o **Lot 2 : Prestation de curage antenne centre** : 12 500 € HT minimum et 50 000 € HT maximum par an, soit 50 000 € HT minimum et 200 000 € HT maximum sur la durée totale du marché prévue,
  - o **Lot 3 : Prestation de curage antenne sud** : 15 000 € HT minimum et 50 000 € HT maximum par an, soit 60 000 € HT minimum et 200 000 € HT maximum sur la durée totale du marché prévue,
  - o **Lot 4 : Prestation de transport des boues liquides** : 20 000 € HT minimum et 60 000 € HT maximum par an, soit 80 000 € HT minimum et 240 000 € HT maximum sur la durée totale du marché prévue,
  - o **Lot 5 : Prestation de transport des boues déshydratées** : 150 000 € HT minimum et 300 000 € HT maximum par an, soit 600 000 € HT minimum et 1 200 000 € HT maximum sur la durée totale du marché prévue ;
- Dévolution par appel d'offres ouvert, avec un montant minimum et un montant maximum ;
- Accords-cadres allotis mono-attributaires à bons de commande ;
- Durée des accords-cadres de 4 ans ;
- Critères d'attribution suivants :
  - o Valeur technique de l'offre : pondération 60%,
  - o Prix : pondération 40%.

#### DISCUSSIONS

*Le président précise que la consultation a bien eu lieu mais un candidat a fait part, avec l'appui de son service juridique, que cette consultation n'était pas légale. Lors d'un dernier bureau, un élu avait proposé d'imaginer des rabais, afin de gagner financièrement, si un candidat obtenait plusieurs marchés. Seuls les candidats peuvent le proposer, les collectivités quant à elles n'ont pas le droit de le demander. Donc, face au risque juridique, il a été décidé d'annuler la consultation.*

*Jean-Baptiste BAGNOL, (DGS) indique que le fait d'avoir découpé en plusieurs lots, beaucoup de candidats ont retiré les dossiers et donc il y a de la concurrence.*

Après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la décision du Président de classer la procédure initiale sans suite ;
- **ANNULE** la précédente délibération du bureau syndical du 21 octobre 2025 en ce qu'elle prévoit des modalités distinctes de consultation ;
- **AUTORISE** le Président à relancer la procédure ;
- **RECOURT** à une nouvelle dévolution dans les conditions rappelées ci-dessus ;

JP  
JAG

- **FIXE** les critères rappelés ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à engager les marchés dans la limite de l'économie rappelée ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à faire toutes les démarches nécessaires à la concrétisation de cette opération.

### 3.2 MARCHÉ FOURNITURES ET SERVICES – T204 SERVICE DE CURAGE ET D'EVACUATION DES BOUES D'ASSAINISSEMENT – AVENANTS MARCHÉ

Par délibération en date du 8 décembre 2025, le bureau syndical vient d'acter le lancement d'une nouvelle consultation pour les prestations de curage et d'évacuation des boues d'assainissement, suite à une précédente procédure classée sans suite pour motif d'intérêt général d'ordre juridique.

En attendant que cette nouvelle consultation permette d'engager de nouveaux marchés, il est proposé de prolonger les accords-cadres mono-attributaires à bons de commande issus de la consultation menée en 2021 et qui se termineront le 31 décembre 2025 de la manière suivante :

- **Marché n°2021-067, Lot 1 : Prestation de curage**, conclu pour un montant minimum de 175 000 € HT et un montant maximum de 700 000 € HT sur la durée initiale du marché :  
**avenant proposé** : prolongation jusqu'au 28/02/2026 ;
- **Marché n°2021-068, Lot 2 : Prestation de transport des boues liquides**, conclu pour un montant minimum de 50 000 € HT et un montant maximum de 200 000 € HT sur la durée initiale du marché :  
**avenant proposé** : prolongation jusqu'au 28/02/2026 ;
- **Marché n°2021-069, Lot 3 : Prestation de transport des boues déshydratées**, conclu pour un montant minimum de 200 000 € HT et un montant maximum de 800 000 € HT sur la durée initiale du marché :  
**avenant proposé** : prolongation jusqu'au 28/02/26 pour un montant maximum de 15 000 € HT.

L'enveloppe de ces avenants est de 15 000 € HT. Étant largement en dessous du seuil des 5% du marché global mentionné à l'article L1414-1 du code général des collectivités territoriales, il n'est pas nécessaire de recueillir l'avis de la commission d'appel d'offres.

#### **DISCUSSIONS**

*Joël BOYER (membre – délégué commune d'Ucel) demande s'il reste des crédits sur ces marchés. Par rapport au montant des marchés est ce qu'il y a des minimum.*

*Le président précise que ce sont des marchés pluriannuels avec des crédits de paiements annuels. La proposition budgétaire qui sera faite au comité syndical c'est l'inscription de crédits pour les marchés à venir en rajoutant les avenants d'environ 15 000 €. Tant que c'est sur avenant ce sera sur présentation des factures.*

JP  
JNG

Après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer des avenants selon les modalités détaillées ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à faire toutes les démarches nécessaires à la concrétisation de cette opération.

## QUESTIONS DIVERSES

*Le président informe des prochaines dates de réunions et de délais à tenir d'ici le changement des équipes municipales. Le président souhaiterait qu'il y ait un comité syndical courant février 2026. Le comité syndical devrait avoir 2 points qui relèvent de sa compétence.*

### **BUREAU DE LA CLE :**

*Un bureau de la CLE a eu lieu semaine 49/2025 afin de définir la stratégie du SAGE afin de présenter la stratégie telle qu'elle est pensée par l'EBTP et par d'autres aussi. Par rapport au changement climatique, l'agriculture ne pourra pas prélever plus ce qu'elle ne prélève actuellement mais elle n'aurait pas de diminution non plus. L'industrie étant inexistante donc pas de mesures prises. Le seul secteur qui sera impacté ce sera le secteur de l'eau potable avec une stratégie sur 3 périodes :*

- 2025 – 2030 : objectif – 16 % de production et de consommation ;
- 2030 – 2040 : objectif – 16 % de production et de consommation ;
- 2040 – 2050 : objectif – 16 % de production et de consommation.

*Les 3 fois 16 % sont totalement irréalistes selon le Président.*

*Cette stratégie qui a été soumise à la réunion du bureau de la CLE va être soumise à l'avis du public. Le président propose, en tant que représentant du SEBA à la CLE, soit de s'abstenir ou de voter contre. Mais il souhaite que le comité syndical donne sa position car c'est aussi du public. Il indique que la démarche est aussi politique pour faire voter juste avant les élections municipales et dire que c'est adopté ensuite avec les nouveaux élus. Pour lui ce serait mieux que les nouveaux conseillers élus puissent donner leur avis.*

*Les seuls engagements que le SEBA puissent prendre en fin de mandat ce sont des engagements de réalisme.*

*Jean-Baptiste BAGNOL (DGS) indique que l'EBTP imagine que l'économie s'effectue sur les rendements de réseaux et aussi sur les consommations des usagers. (5 % rendements, et 10 % consommation). Donc, il y a tout de même un impact pour le SEBA ce qui veut dire si les usagers diminuent leur consommation, le rendement diminue également. C'est une question complexe.*

*Jacky SOUBEYRAND (VP – délégué commune d'Aubenas) s'inquiète car c'est le consommateur normal qui sera touché alors qu'il y a des secteurs qui gaspillent de l'eau et que là il sera regardé le rendement plus facile à contrôler. Il y a certaines mesures à prendre.*

*Le président indique que le SEBA s'est déjà engagé vis-à-vis de l'Agence de l'eau sur le rendement à savoir 85 %, mais ce n'est pas 100 % !*

*Joël BOYER (membre – délégué commune d'Ucel) suggère qu'il faudrait peut-être faire une commission spéciale sur ce sujet.*

*Le président indique qu'il y a un autre problème sur lequel il se démène : les collectivités qui font venir l'eau depuis le Rhône ne subiront pas les restrictions des 3 fois 16 % puisqu'elles allègeront le*

JP  
JMG

prélèvement sur la rivière « Ardèche ». Donc, pour le prélèvement dans la rivière « Loire » la même logique devrait être appliqué et non pas soumis au 3 x 16 %.

Il y a une dizaine d'année l'Agence de l'eau avec l'EPTB avaient fait une étude sur le classement de réserves souterraines stratégiques sur l'avenir de l'eau potable. Aujourd'hui, ces réserves souterraines ne sont pas du tout protégées. Les collectivités, compétents en urbanisme, doivent aussi se motiver.

Donc, il propose un comité syndical fin janvier 2026.

Autre élément qu'il faudrait d'ici la fin du mandat c'est le compte financier unique (CFU). Mais s'il n'est pas voté d'ici fin février, alors ce sera la nouvelle équipe et le vote ne se fera pas avant septembre 2026.

Jean-Baptiste BAGNOL (DGS) interrogera le trésorier afin de savoir si cela est envisageable d'avoir le CFU d'ici début février 2026.

Joël BOYER (membre – délégué commune d'Ucel) indique qu'il faudrait rappeler au trésorier la priorité pour le SEBA d'avoir le CFU car il y a des enjeux économiques pour les entreprises.

Le président indique que ce n'est pas le trésorier qui bloque mais les services qui doivent prendre en compte ces éléments, notamment les charges rattachées.

#### **POSTE DE RELEVEMENT DE PRADONS :**

Le président indique qu'il y a des collectivités qui sont prêtes à intervenir sur le cours d'eau avec l'accord de la DDT. Donc, il faudrait informer le comité syndical ce dossier qui est à enjeu.

Jean-Baptiste BAGNOL (DGS) indique qu'il y a, actuellement avec les agents de l'EPTB une réflexion sur la gestion de cette zone et une issue pour le déplacement du poste pourra être décalée. Le réseau se trouve sur des parcelles privées et cela sera plus long afin d'avoir des autorisations. Il y aurait techniquement, une possibilité d'intervention afin de limiter le phénomène érosion afin de tenir plusieurs années. C'est de dissiper l'énergie de la rivière. De toute façon, quoiqu'il en soit il faudra déplacer le poste de relèvement.

#### **BARRAGE DE PONT-DE-VEYRIERES :**

Le président indique que le lac de retenu du barrage a fortement diminué en capacité de stockage, suite aux orages de 2024. EDF et le SDEA sont en train de travailler pour son désengrèvement. Des travaux similaires avaient déjà eu lieu au début des années 2010. Le SEBA sera appelé à contribuer à ces travaux car il y a un prélèvement à hauteur de 1/3 du coût de l'opération soit environ 400 000 € HT à 500 000 € HT. Au vu du montant, c'est au comité syndical de s'engager sur ces travaux.

#### **QUALITE DE L'EAU :**

Jean-Baptiste BAGNOL (DGS) indique qu'il voudrait faire un point sur la qualité de l'eau. Aujourd'hui le point le plus perturbé est 10 fois inférieur au seuil de la qualité. Il va y avoir une campagne sur les CVM, pesticide, PFAS, etc ... , tant sur l'eau potable que l'assainissement d'ici la fin du mandat du moins il l'espère.

Le président revient sur le calendrier des réunions et résume : l'idée est de réunir encore 2 fois le bureau syndical, 1 fois le comité syndical et au moins 2 commissions des finances dont l'une sera dédiée à la consultation d'emprunts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h10.

JP  
JMG

## Délibérations du Bureau Syndical

Séance du 8 décembre 2025

N° Délibération	Objet
<b><u>0 - PROCES- VERBAL</u></b>	
2025BS066	Procès-verbal du bureau syndical du 22 septembre 2025
2025BS067	Procès-verbal du bureau syndical du 21 octobre 2025
<b><u>1 – ADMINISTRATION GENERALE</u></b>	
2025BS068	Prime partage de la valeur
2025BS069	Valeur faciale tickets restaurant
2025BS070	Délaissé ancienne voie ferrée – domaine cessible – cession aux collectivités - commune de Saint-Etienne-de-Fontbellon
2025BS071	Prestation entretien terrains extérieurs – marché réservé aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés et défavorisés (ordonnance 2018-1074 – loi 2020-1525 du 7 décembre 2020- articles L2113-12 et L2113-13 du code de la commande publique) – Modification des conditions de consultation
2025BS072	Assurances – Avenants – Prolongation marchés assurances pour 2026
<b><u>2 - INVESTISSEMENT</u></b>	
2025BS073	Assainissement collectif – Renouvellement réseau EU à Ruoms – Rue Millerand – lancement études MOE
2025BS074	Assainissement collectif – Mise en conformité réseau EU à Lalevade d’Ardèche – secteur Chamondon – lancement études MOE
2025BS075	Assainissement collectif – Commune de Chassiers - Extension du réseau pour raccordement établissement de Béthanie - lancement des travaux
2025BS076	Eau potable production / distribution à l’usager – Performance des systèmes d’eau potable Programmation d’optimisation AEP 2026 - Approbation – engagement opération

2025BS077	Eau potable – Assainissement collectif – eaux pluviales – Renouvellement des réseaux d’eau potable, d’assainissement collectif (mise en séparatif) et d’eaux pluviales du Vieux Joyeuse sur la commune de Joyeuse – engagement de l’opération
2025BS078	Eau potable – Renouvellement des réseaux d’eau potable sur la commune de Ribes
2025BS079	Eau Potable – Rénovation optimisation station de production « les Fontaines » - commune de Saint-Alban-Auriolles – engagement travaux
<b>3 - EXPLOITATION</b>	
2025BS080	Marché Fournitures et Services – T204 Service de curage et d’évacuation des boues d’assainissement – nouvelle mise en marché
2025BS081	Marché Fournitures et Services – T204 Service de curage et d’évacuation des boues d’assainissement – avenants marché

Le secrétaire de séance,  
M. Jean-Manuel GARRIDO

Le président,  
M. Jean PASCAL